

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le 27 septembre 2021 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire Véronique FLAMENT-BJARSTAL.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, EON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY-TAHRAOUI, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI-FERNANDES, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, BOUDJEMAÏ, CEREUIL, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Monsieur GUERIN

Secrétaire de séance : Monsieur Claude ROBERT

1. Compte-rendu intégral du conseil municipal du 28 juin 2021

Approuvé à l'unanimité

2. Exonération de la taxe foncière

Présentation par Madame Gisèle HENRY-TAHRAOUI

Suite à la réforme de la TH, compensée par le transfert de la TFB départementale, les communes doivent à nouveau délibérer pour éventuellement octroyer une exonération partielle de la TF sur les logements neufs, les 2 premières années.

Madame le Maire propose une exonération de 40 %, montant minimum légal qui garantit un maximum de ressources aux communes

Adopté à l'unanimité

3. Budget supplémentaire

Rapporteur Gisèle HENRY-TAHRAOUI

Document ayant obtenu l'avis favorable de la commission finance du 7 septembre dernier. (cf. document PowerPoint)

L'objectif principal de ce BS est d'intégrer les résultats positifs des exercices précédents, à savoir :

- 1 858 601.34 € en fonctionnement
- 2 733 898.55 € en investissement

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 412 268,54	0,00	1 550 259,30	1 550 259,30	4 962 527,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 900 000,00	0,00	0,00	0,00	5 900 000,00
014	Atténuations de produits	200 000,00	0,00	-200 000,00	-200 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	645 481,44	0,00	0,00	0,00	645 481,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 157 749,98	0,00	1 350 259,30	1 350 259,30	11 508 009,28
66	Charges financières	50 324,10	0,00	0,01	0,01	50 324,11
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 218 074,08	0,00	1 390 259,31	1 390 259,31	11 608 333,39
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	871 084,89		23 926,06	23 926,06	895 010,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		871 084,89		23 926,06	23 926,06	895 010,95
TOTAL		11 089 158,97	0,00	1 414 185,37	1 414 185,37	12 503 344,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 503 344,34
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	80 000,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 655 123,31	0,00	-466 207,31	-466 207,31	1 188 916,00
73	Impôts et taxes	8 381 069,71	0,00	501,29	501,29	8 381 571,00
74	Dotations et participations	848 249,95	0,00	-38 709,95	-38 709,95	809 540,00
75	Autres produits de gestion courante	63 900,00	0,00	0,00	0,00	63 900,00
Total des recettes de gestion courante		11 028 342,97	0,00	-564 415,97	-564 415,97	10 463 927,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	140 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	40 000,00		0,00	0,00	40 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 088 342,97	0,00	-444 415,97	-444 415,97	10 643 927,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	816,00		0,00	0,00	816,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		816,00		0,00	0,00	816,00
TOTAL		11 089 158,97	0,00	-444 415,97	-444 415,97	10 644 743,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 858 601,34
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 503 344,34
--	----------------------

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	117 813,85	72 808,34	-76 097,77	-76 097,77	114 524,42
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	726 232,47	153 308,09	2 036 736,88	2 036 736,88	2 916 277,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 804,52	621 438,45	3 000,00	3 000,00	718 242,97
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		937 850,84	847 554,88	1 963 639,11	1 963 639,11	3 749 044,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	379 532,09	0,00	0,00	0,00	379 532,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 002,00	0,00	0,00	15 002,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		379 532,09	15 002,00	0,00	0,00	394 534,09
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 317 382,93	862 556,88	1 963 639,11	1 963 639,11	4 143 578,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	816,00		0,00	0,00	816,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		15 129,40	15 129,40	15 129,40
Total des dépenses d'ordre d'investissement		816,00		15 129,40	15 129,40	15 945,40
TOTAL		1 318 198,93	862 556,88	1 978 768,51	1 978 768,51	4 159 524,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 159 524,32
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	260 114,04	21 820,00	46 481,00	46 481,00	328 415,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		260 114,04	21 820,00	46 481,00	46 481,00	328 415,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	185 000,00	70,38	0,00	0,00	185 070,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		187 000,00	70,38	0,00	0,00	187 070,38
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		447 114,04	21 890,38	46 481,00	46 481,00	515 485,42
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	871 084,89		23 926,06	23 926,06	895 010,95

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		15 129,40	15 129,40	15 129,40
Total des recettes d'ordre d'investissement		871 084,89		39 055,46	39 055,46	910 140,35
TOTAL		1 318 198,93	21 890,38	85 536,46	85 536,46	1 425 625,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 733 898,55
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 159 524,32
---	---------------------

Approuvé à l'unanimité

Le BS est adopté à l'unanimité
(1 abstention : Monsieur Régis MENEGOZ)

4. Tarification du local du rez de chaussée de l'ancienne mairie

Point présenté par Madame le Maire

Un local de l'ancienne mairie, sis au 1 rue de des anciennes mairies, était occupé jusqu'en juin dernier par le Lions Club.

Aujourd'hui le local est libre.

Il est composé de deux salles, pour une surface totale de 32 m².

Le bâtiment est alimenté par une chaudière à gaz pour le chauffage des différentes surfaces (logement et bureau à l'étage – locaux pour des activités au rez de chaussée).

Le bâtiment dispose également d'un seul compteur d'eau et électrique.

Les WC sont accessibles par l'extérieur.

L'ancienne délibération de 2012 (2012.65) fixait un tarif du local pour les activités commerciales à 300 € mensuel.

Aujourd'hui, nous avons une demande de location du local pour un commerce de plats cuisinés en vente à emporter.

Il convient de fixer le tarif de location en fonction de la séparation ou non des fluides.

Pour information, la location d'un local affecté à l'étude notariale est de 1 005 €/mois (67 m²), les coques de la micro brasserie et du bar à vin 1 650 €/mois (110 m²).

L'occupation du local ne pourra pas se faire sur une base d'un bail 3-6-9, mais simplement sur une occupation temporaire d'un bâtiment communal.

Madame le Maire attribuera ce local par arrêté municipal pour une utilisation temporaire ne donnant pas droit à la création de fonds de commerce.

Il est proposé d'établir une redevance mensuelle de 400 €. Pendant les 2 premiers mois, période de travaux, il ne sera pas demandé de redevance.

Approuvé à l'unanimité

5. Actualisation de la liste des associations pouvant bénéficier de prêt de locaux

Suzanne SCHAAR est rapporteur des points 4 à 6.

Pour le conseil municipal du 12 avril dernier, une liste des associations bénéficiant de prêt de locaux avait été dressée. Certaines associations ne sont plus actives à ce jour (exemple : Lions club), d'autres n'étaient pas répertoriées et souhaitent occuper, dès cette rentrée, des locaux communaux.

Il est donc nécessaire de mettre à jour la liste des associations pouvant bénéficier de prêt de locaux et d'autoriser Madame le Maire à signer les différentes conventions avec les Présidents.

10KM DE MAGNY
AMAP le petit pâtisson
ARTISTEP' TN PRODUCTION (les jumeaux magiciens)
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JDR
ATEC MLV
ATELIER DE PAIX
ATOUT SENS
BROWNIES & GUIDES de Val d'Europe
CAPTAIN CROCHE
COLLECTIF COPYCAT 77
COMITE DES FETES
DANCE MUSIC CIE
DANSE TA VIE
DAMA YOGA
DES IDEES ET DES FLEURS
ECOLE DE DANSE DE MAGNY
ENTRE AMIS DE DISNEYLAND PARIS
FOOTBALL CLUB DE MAGNY LE HONGRE (FCMH)
FOOTBALL FEMININ ACADEMY 77 (FFA)
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VOLLEY BALL
I AM TEACHING
JUDO CLUB VAL D'EUROPE
KARATE MARNE LA VALLEE
KARUSSEL FRANCO / RUSSE
KHONE TAEKWONDO VAL D'EUROPE
KRAG MAG
LA MAGNY DES JEUX
LES ARTS DU CIRQUE
MAGNYOGA
MCS FITNESS DANCE
MOVE & MOVIES
NAVI MODEL CLUB VAL D'EUROPE
PHOENIX SENIORS
QUESTIONS POUR UN CHAMPION
ROCHER D'ESCALADE DU VAL D'EUROPE (REVE)
SIAMSA
SOPHROLOGIE ET BIEN ETRE
TEAM ADVANCE
TEAM ALLCYCLES VAL D'EUROPE
VAL D'EUROPE JAPON
VAL D'EUROPE ATHLE NORD 77
VAL D'EUROPE BADMINTON
VAL D'EUROPE MONTEVRAIN BASKET CLUB (VEMBC)
VAL D'EUROPE SPIDERS
VELO CLUB VAL D'EUROPE
WEDNESDAY SCHOOL

Adopté à l'unanimité

6. Subventions aux associations

FFA (football féminin)

L'association FFA a perçu une subvention de 1 750 €, qui correspond à 50 % de la subvention perçue l'année précédente. Monsieur LEGENDRE, le Président, s'est ému de cette baisse de subvention pour son club. Il lui a été indiqué que nous pouvions voter une 2^{ème} partie de subvention, s'il nous transmettait des pièces justifiant son besoin réel.

L'association a fourni les documents nécessaires, c'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de procéder au 2^{ème} versement de 1 750 €.

FCMH : Il est proposé de verser un deuxième montant de 6 250 €

VELO CLUB DU VAL D'EUROPE

Il est proposé au conseil municipal de procéder au versement de 650 €.

Le Trésor public nous a signalé que l'association « **LE SOUVENIR FRANÇAIS** », à laquelle nous avons attribué une subvention de 250 €, n'est plus active et que de ce fait il a rejeté le versement.

Il convient de rapporter l'attribution de cette subvention lors du prochain conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

7. Sponsoring pour le trail « La Hongrémanienne »

Il est demandé aux élus de prendre acte de ces participations et d'autoriser Madame le Maire à encaisser ces recettes sur le budget fonctionnement.

Nom du sponsor	Montant offert en €	Montant offert en nature	Contrepartie du sponsoring
INTERSPORT		Remise de 25% + dont t-shirts	(Affiche+ banderoles+ internet)
ECLATEC	2 000 €		6 dossards Offert + Com
B&B Hôtel	500 €		3 Dossards Offert + Com
CAMPANILE Hôtel		3 298,80 €	6 dossards Offert + Com
ATOL	500 €		3 dossards Offert + Com
PINSON PAYSAGE	500 €	400,00 €	3 dossards Offert + com
NSD	1 000 €	329,00 €	4 dossards Offert + com
TOTAL	4 500,00 €	4 027,80 €	
TOTAL GENERAL	8 527,80 €		

8. Association de Volley FRATERNELLE SPORTIVE VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VOLLEY-BALL

Lors du vote des subventions aux associations, le service Vie associative n'a pas fourni l'intitulé exact de l'association « VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VOLLEY ».

Une somme totale 1 700 € avait été attribuée à cette association.

Le Trésor Public a refusé de procéder au versement pour intitulé non conforme.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour le même montant avec l'intitulé exact soit *FRATERNELLE SPORTIVE VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VOLLEY-BALL* (cf. enregistrement en Préfecture)

9. Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des communes touchées par des événements climatiques

Point présenté par Patrick SCHILLINGER

Par le biais de la Préfecture de Seine et Marne, l'Etat apporte un soutien aux collectivités touchées par des événements climatiques.

Le samedi 19 juin 2021, une pluviométrie exceptionnelle a provoqué des dégâts sur des paries privées et publiques.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu deux semaines après l'évènement.

La remise en état du réseau routier communal nécessite une intervention principalement sur la Boucle des épillets.

Le montant des travaux est de l'ordre de 5 650.64 € HT (devis WIAME).

La subvention attendue sera au maximum de 30 % du montant HT.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter le fonds de dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques.

D'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents relatifs à cette affaire.

D'autoriser la perception de la recette exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité

10. Création d'une commission communale pour l'accessibilité

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit, dans les communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

Cette commission se distingue des autres commissions municipales composées exclusivement d'élus. Il s'agit d'une commission extra-municipale.

Elle est notamment composée des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, de représentants des acteurs économiques et de tout autre représentant d'usagers de la ville.

La création de cette commission est obligatoire pour les communes et intercommunalités.

Adopté à l'unanimité

11. Mise à jour des membres des commissions communales

Rapporteur Madame le Maire

Commissions / Groupes de travail	Patrick Schillingner	Martina Renucci	Laurent Choukroun	Gisèle Henry	Patrick Guérin	Suzanne Chaar	Bernard Noël	Simonetta Resta	Claude Robert	Pascal Cereuil	François Curritchet	Valérie Perex-Lopez	Pascalie Posé	Alejandra Bellini	Eddy Sethian	Alexandre Affre	François Jacob	Anne-Marie Stephan	Démisionnaire	Severine Gaudry	Virginie Fleuriel	Démisionnaire	Lorray Le Costrain	Nouvelle élue Barbara DELON	Nouvel élu Karim BOUDEMMAJ	Mathieu ROYER	Alain MASSON	Régis Méhigoz	Valérie HÉRIQUÉ	Laurence LAMAIRE	Frédéric Romero	Elisabeth Eon	
Sécurité et citoyenneté	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Travaux, Urbanisme, NTIC, DD	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
Vie familiale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
Finances	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Vie locale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Vie économique et commerces, Transport	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7
	3	2	3	2	2	1	3	3	1	3	2	2	2	2	1	1	2	2	2	0	2	0	1	3	2	4	2	4	1	3	3		

Adopté à l'unanimité

12. Création de postes

Bernard NOËL est rapporteur des points 9 et 10

Police municipale :

Suite à la réussite au concours de gardien brigadier, d'un de nos ASVP.

Il est proposé de créer un poste, afin que ce dernier puisse commencer sa formation initiale, pour être ensuite titularisé.

Adopté à l'unanimité

Services techniques :

La commune recherche depuis plusieurs mois, un technicien territorial de catégorie B. Différents candidats ont été reçus, mais aucun ne convenait, ou n'a donné suite à nos propositions.

En l'absence de réponse favorable de la part d'agent titulaire du grade, il est désormais possible d'embaucher des agents ayant un niveau de formation correspondant au grade de technicien territorial, par la voie contractuelle.

Ce poste de contractuel est valable pour une durée d'un an et peut éventuellement être reconduit par délibération du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

13. Autorisation de signature d'un contrat d'apprentissage

Suite à la crise épidémique liée au coronavirus (Covid-19), et la crise économique qui s'annonce, le contrat de travail en alternance est un moyen de pouvoir donner un métier et un avenir à un jeune. Les collectivités territoriales peuvent signer un contrat d'apprentissage, où le jeune « Apprenti » partage son travail entre une entreprise qui l'emploie et un établissement de formation (CFA ou autre) où il suit des cours. Cela permet à l'apprenti d'apprendre un métier tout en obtenant un diplôme qualifié.

Les avantages pour le jeune apprenti sont :

- Bénéficier d'une formation générale, théorique et pratique.
- Recevoir une qualification professionnelle, confirmée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, ou autre titre (ingénieur, autres).
- Obtenir une première expérience de l'entreprise et du travail en conditions réelles.
- Augmenter significativement ses chances de trouver un emploi.

Après discussion avec les services techniques, nous avons retenu une candidature pour la préparation d'un C.A.P. Jardinier Paysagiste d'une durée de 2 ans.

Sur la période il convient de prévoir 10 000 € de frais de personnel et 5 000 € de frais de formation.

Adopté à l'unanimité

14. Mise à disposition ponctuelle d'un animateur au collège

Points 11 et 12 présentés par Marina RENUCCI

La Municipalité de Magny-le-Hongre tient à promouvoir la place des jeunes au sein de la collectivité. L'une de ses priorités est d'accompagner, de développer et de pérenniser son action à l'égard des 11 - 17 ans, de plus en plus nombreux sur la commune, notamment au regard de l'évolution démographique de la commune. Une véritable dynamique entoure la tranche d'âge des 11 – 17 ans qui est demandeuse de participer à des activités jeunesse encadrées (culturelles, sportives, ludiques..).

Pour information, 300 jeunes ont participé aux activités jeunesse de juillet.

Désormais, le service Jeunesse cherche à développer des partenariats avec le collège pendant le temps scolaire, l'objectif étant de proposer des activités aux collégiens sur inscriptions sur le temps de la pause méridienne, afin de créer un lien fort avec ce public (de la 6^{ième} à la 3^{ième}) pour répondre au mieux à leurs attentes.

Le collège met à disposition de la Ville à titre gracieux deux pièces au sein du collège qui permettront d'accueillir les jeunes.

Aussi, il est proposé que le responsable Jeunesse, accompagné d'un animateur puisse intervenir au collège une fois par semaine sur le temps de pause méridienne pour encadrer un groupe de collégiens.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec le collège permettant de créer un partenariat en direction des collégiens.

Adopté à l'unanimité

15. Autorisation de signature d'une convention entre la commune et le collège

Madame RENUCCI présente la convention de partenariat entre le collège Jacqueline de Romilly sur les actions jeunesse (11-17 ans).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

16. Valeur du chèque déjeuner

Rapporteur Bernard NOËL

Pour répondre à la demande formulée par les représentants du Personnel en CT et pour rendre attractives nos offres d'emploi, il est proposé pour l'exercice 2022 de faire évoluer la valeur faciale du chèque déjeuner alloué aux agents sur les jours de travail et qui ne disposent pas de la fourniture d'un repas.

Le montant passerait de 8 € à 9 €, avec toujours la même clé de répartition soit 40 % à la charge du salarié par prélèvement sur salaire et 60 % à la charge de l'employeur.

Pour rappel, en 2021, on avait inscrit au budget 210 000 €.

Adopté à l'unanimité

17. Modification de la tarification sur la tranche Q1 de la restauration scolaire

Marina RENUCCI est rapporteur des points 14 et 15.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à compléter et signer le formulaire d'identification auprès de l'ASP (agence de Services et de paiement) ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » avec l'ASP ;
- De dire que tant que les crédits nécessaires seront alloués par l'Etat sur ce dispositif, le tarif du repas pendant le temps scolaire sera de 1 euro pour le Quotient familial 1^{ère} tranche au lieu de 2,77 euros.
- De dire que si les crédits de l'Etat venaient à être supprimés ou la convention modifiée ou résiliée, les familles concernées par le dispositif retrouveraient le prix du repas à 2.77 euros pendant le temps scolaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

18. Rapport d'activité du CPRH (Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés)

Il est pris acte du rapport 2020 du CPRH

19. Décisions du Maire *Rapporteur : Patrick SCHILLINGER*

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE DE L'ANNEE 2021						
Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021						
Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Culture	2021	28	24/06/21	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec l'association EXCELLART pour le concert "Beethoven, Bernstein et Piazzola" du Trio Zadiq	4 958,50 €	Montant en € TTC Date : 03/07/2021 à 20h30, Place de l'église
Marchés Publics	2021	29	02/07/21	Passation d'un avenant n°4 au marché n°2019-25-1 pour des travaux concernant la création de bureaux de la Police Municipale - Lot n°1 : Démolition - Gros œuvre et VRD - Avenant n°4 : Travaux supplémentaires	4 932,00 €	Location supplémentaire de base de vie suite à l'arrêt de chantier lié à la pandémie de Covid-19
Marchés Publics	2021	30	07/07/21	Passation d'un avenant n°1 au marché n°2019-28-1 pour des travaux concernant la création de bureaux de la Police Municipale - Lot n°4 : Serrurerie - Métallerie - Avenant n°1 : Travaux supplémentaires	650,00 €	Habillage sous face d'un linteau en tole pliée RAL 1015
Marchés Publics	2021	31	30/08/21	Passation d'un avenant n°2 au marché n°2018-37-F relatif à la réservation de berceaux dans un multi-accueil collectif Avenant n°2 : Cession du marché	/	Transfert du marché de la société KIDS'UP à la société LA MAISON-BLEUE - IDF suite à une opération de fusion absorption
Marchés Publics	2021	32	16/07/21	Passation d'un avenant n°1 au marché n°2020-23-1 relatif à la Fourniture de lanternes en LED pour l'éclairage public grande hauteur et certains lotissements Avenant n°1 : Augmentation du montant maximum annuel	/	Le montant maximum annuel prévu par l'article 2 du CCP passe de 70 000 € HT à 75 000 € HT, soit une augmentation de 2,38 % sur la durée totale du marché (3 ans). Il n'y a pas de montant minimum annuel.
Marchés Publics	2021	33	16/08/21	Passation d'un marché public pour la location d'autocars, avec chauffeur, pour les sorties scolaires, périscolaires et pour le transport d'adultes	/	Titulaire : VIABUS Marché à Bons de Commandes Pas de minimum Montant maximum annuel : 50.000 € HT 1 an renouvel. 3 fois soit 200.000 € HT sur 4 ans
Marchés Publics	2021	34	25/08/21	Passation d'un marché pour une mission d'audit financier et organisationnel de début de mandat	20 400,00 €	Titulaire : CBG Territoires et VL Avocats
Culture	2021	35	25/08/21	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec 16-19 EVENTS pour le spectacle "Par ici la sortie"	2 967,50 €	Montant en € TTC Date : 25/09/2021 à 20h30, Salle des fêtes
Culture	2021	36	25/08/21	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec LE COMPLEXE DU RIRE pour le spectacle "Bienvenue dans la coloco"	5 275,00 €	Montant en € TTC Date : 09/10/2021 à 20h30, Salle des fêtes
Marchés Publics	2021	37	26/08/21	Passation d'un marché pour la maintenance de la flotte de photocopieurs de la Ville de Magny-le-Hongre	/	Titulaire : COPYFAX Cout : - copie A4 Noir & Blanc à 0,0029 € HT - copie A4 Couleur à 0,029 € HT Durée : 1 an renouvelable 2 fois Achat 2 copieurs SHARP (26 pages/mm) à 3 996 € HT Livraison/Installation : 16/09/2021

20. Divers